

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
Fiche n°23	Bellecroix : un quartier nature et santé	
Objectif stratégique	Améliorer l'offre écoresponsable du territoire en matière de mobilité active et d'alimentation	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Centre socio-culturel KAIROS de Bellecroix
	Pilotes de la fiche-action	Référente famille
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Distribution alimentaire, Association ANAAMO, APSYS Emergence, Association Motris, CPN Coquelicots Association Les incroyables comestibles, Association Le goût des herbes folles, Centre Médico-Social, Professionnels de santé et éducateur sportif Ville de Metz : service jardin urbain et végétalisation participative Ecole des sports de la ville de Metz
	Modalité de suivi	Evaluation intermédiaire et finale avec les partenaires du quartier et les financeurs Constitution d'un groupe de familles Point hebdomadaire écrit (nombre de participants, avis, modifications) des actions entreprises, familles et partenaires participants
Contexte et enjeux locaux	<p>Depuis plus de 10 ans, les travaux conduits par différentes équipes de chercheurs à travers le monde s'accordent sur les multiples bénéfices des espaces verts sur la santé [Bowler et al., 2010 ; Lee et Maheswaran, 2010 ; Kuo, 2015 ; OMS, 2016 ; Van den Bosch et Ode Sang, 2017 ; Twohig-Bennett et Jones, 2018] : physiques, psychologiques, sociaux, économiques et environnementaux.</p> <p>Les principaux effets sont notamment liés à la pratique d'activité physique, à la réduction du stress, à la cohésion sociale, à la qualité de l'air, au bruit, à la température, à la biodiversité et au risque d'inondation.</p> <p>La fréquentation des espaces verts est susceptible d'accroître la cohésion sociale en créant des opportunités de contacts entre les individus ainsi qu'en favorisant la création de liens entre les différents usagers, voire même en les engageant à l'aide d'activités communes comme le jardinage par exemple. Les contacts entre enfants lors de jeux de plein air peuvent avoir un effet positif sur leur développement affectif et contribuer à l'établissement de liens sociaux. Cet effet positif peut également s'étendre aux parents des enfants concernés [Bar-Haim et Bart, 2016].</p> <p>Certains facteurs semblent particulièrement favoriser l'influence positive des espaces verts urbains sur la « cohésion sociale » : un espace ouvert, des sentiers, des zones ombragées, un terrain de jeu aménagé, une bonne accessibilité et l'organisation d'activités dans le parc par des clubs et autres associations.</p> <p>La capacité réparatrice des espaces verts a été soutenue par les théories de psychologie environnementale, postulant qu'après une période de stress, un</p>	

	<p>individu accédant à des environnements « de qualité » perçus comme apaisants, au moment où le mécanisme de récupération psychologique est activé, tirera plus de bénéfices de santé que s'il avait passé ce temps dans des environnements de moindre qualité : amélioration de l'humeur et augmentation des émotions positives.</p> <p>Le projet porté par le Centre socio-culturel de Bellecroix a pour objectif de permettre aux habitants du quartier de trouver une meilleure qualité de vie en devenant acteurs de leur santé et de leur environnement de proximité. Il est soutenu dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3.</p> <p>De nombreuses familles primo arrivantes se retrouvent hébergées sur le quartier. Le quartier accueille également de nombreuses familles monoparentales, des mamans seules avec enfants, deux fois plus en moyenne que sur la Ville de Metz. Les écoles élémentaires du quartier font le constat de plus en plus de familles avec des enfants handicapés ayant besoin d'un accompagnement éducatif spécifique.</p> <p>Le quartier de Bellecroix propose un certain nombre de points favorables au bien-être et à la santé. Il est très arboré, présente de nombreux espaces verts, des promenades et des vestiges historiques intéressants liés à l'histoire de la ville de Metz. Les habitants apprécient leur quartier. Ils souhaitent être associés au projet de renouvellement urbain qui se dessine afin que le quartier ne soit pas dénaturé. Des jardins ont été mis en place, certains sont abandonnés. Les habitants souhaitent les entretenir et les réinvestir, ils sont demandeurs de jardins, d'espaces pour produire, partager. Certains sont très connaisseurs et peuvent transmettre leur savoir. Une grainothèque a été créée avec la bibliothèque médiathèque du quartier et ne demande qu'à se développer. La création d'un jardin pédagogique avec les habitants va permettre de valoriser leur compétence mais aussi de les former à une approche santé / environnement.</p> <p>Bellecroix est un quartier qui encourage à se déplacer à pied. Proche du centre-ville par des sentiers et accès piétonnier, il ne possède qu'une ligne de bus. Les habitants sont donc habitués à se déplacer à pied. La marche est une activité familière. Il est intéressant d'en faire une activité phare qui permette de valoriser le patrimoine naturel du quartier et encourage une dynamique pour les habitants isolés, seuls, malades. La marche nordique proposée au cours de l'été 2021 a été un véritable succès. Elle a mobilisé des hommes, des femmes, des séniors, des personnes isolées mais aussi des personnes malades qui n'osaient pas sortir et pensaient que les activités physiques n'étaient pas pour elles.</p> <p>Ce quartier Politique de la Ville est plutôt isolé du reste de la ville de Metz, qui se vide et héberge des primo arrivants, des familles monoparentales, des personnes seules, isolées et âgées. Tout ce monde a besoin de se raccrocher à des événements forts et qui favorisent le lien social. La Fête de quartier doit être poursuivie et enrichie pour animer comme elle le fait, tout le quartier. Elle peut avoir une envergure encore plus participative des habitants, ouverte aux autres quartiers, sous forme de marche gourmande. En produisant eux même les légumes nécessaires au repas festif, les habitants prennent une part très active au projet.</p>
Objectifs spécifiques	Renforcer l'usage et l'accessibilité de la mobilité active Renforcer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre en matière de productions alimentaires, équitables et durables
Objectif opérationnel	Mettre en place le projet nature et santé du Centre socio-culturel sur le quartier de Bellecroix.

Description	<p>Actions existantes à renforcer</p> <p>Depuis plus de 10 ans, le centre social et culturel de Bellecroix propose aux habitants du quartier un projet sur la santé en partenariat avec l'ARS, le RLAM, la Ville de Metz et la Politique de la ville.</p> <p>Ce projet a permis de déployer des ateliers autour de la santé alimentaire et des savoir-faire des habitants (cuisine, diététique avec les mamans et les écoles maternelles, diététique et activités sportives pour les femmes, santé génésique), de la santé physique (gymnastique douce, aqua gym, marche), de la prévention des addictions (forum santé, prévention de l'usage des écrans, octobre rose).</p> <p>Ces ateliers ont créé une vraie dynamique, notamment par la mobilisation des femmes, le déploiement de leur pratique sportive. La présence d'un jardin partagé à proximité du centre social favorise également la réalisation du projet (culture d'herbes aromatiques, compost, légumes). Le travail de coordination a permis de mobiliser une trentaine de partenaires. Chaque année, le projet redémarre fin novembre avec la Fête de la soupe. Une rencontre qui crée du lien sur tout le quartier pendant 4 jours.</p>
	<p>Nouvelles actions</p> <p>Le nouveau projet intègre la mise en œuvre de plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une phase de mobilisation des habitants et des acteurs du quartier pour préparer le projet avec eux : composition d'un comité de pilotage habitants et acteurs du quartier. - Une fête de quartier « Fête de la nature » : mobilisation des différentes associations du quartier autour du thème de la nature, ateliers de sensibilisation parents et enfants et grands jeux, balades découvertes, soirée auberge espagnole, conférence/information santé nature. - La réalisation du jardin pédagogique : équipement et installation du jardin, du composteur, nettoyage, connaissance des graines, information sur les différentes légumes et fruits et leurs vertus pour la santé, mise en culture et semis, choix des emplacements, plantation et entretien, préparation d'un calendrier du travail à réaliser selon les saisons, fabrication d'abris pour les petits animaux et insectes, etc. - La mise en place d'ateliers de sensibilisation à la santé et la nature et de temps d'information de la population, comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ateliers alimentation et diététique « Je choisis les aliments pour ma santé » ○ Ateliers parents-enfants en partenariat avec les écoles maternelles ○ Ateliers de marche nordique hebdomadaire ○ Ateliers santé environnement - Une étape d'évaluation intermédiaire avec le comité de pilotage - Une étape de bilan et de renouvellement du projet avec le comité de pilotage du quartier
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle

Territoire d'intervention	<input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	PRSE 3 (AAP) Contrat de Ville CLS (Ville de Metz, ARS, RLAM) OPH Metz Métropole
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Environnement physique et accès aux ressources Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques	
Politiques publiques concernées	Plan Régional Santé Environnement 3 2017 – 2021 Contrat de Ville	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus :	
	Nombre d'habitants impliqués dans les actions	
	Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel	
	Nombre et typologie des partenaires impliqués dans les actions	
	Indicateurs de résultats :	
Nombre de participants déclarant modifier leurs pratiques en matière d'activité physique et typologie des pratiques		
Nombre de participants déclarant modifier leurs pratiques en matière d'alimentation et typologie des pratiques		
Méthode d'évaluation envisagée :		
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?		
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?		
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
Fiche n°24	Alimentation : améliorer l'accès à une offre de qualité	
Objectif stratégique	Améliorer l'offre écoresponsable du territoire en matière de mobilité et d'alimentation	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Eurométropole de Metz Ville de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chargée de mission Agriculture et alimentation – Eurométropole de Metz Chargée de mission Santé – Ville de Metz Chargé de mission évaluation et écoresponsabilité – Ville de Metz (pour une partie des actions et en appui technique si nécessaire)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Partenaires du PAT (Projet alimentaire de territoire) La Banque alimentaire et les épiceries sociales et solidaires CCAS Les acteurs des QPV (centres socio-culturels, MJC, etc.) CD 57 (service social polyvalent, autonomie et insertion) Chambre de l'agriculture CGA de Lorraine (Bio en Lorraine) Institut Européen d'Ecologie DRAAF Université de Lorraine (SUMPPS) et CROUS
	Modalité de suivi	
Contexte et enjeux locaux	<p>L'obésité est deux fois plus répandue dans les catégories les moins favorisées que dans les catégories plus aisées selon l'étude ObEpi de 2012.</p> <p>L'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), dans son rapport annuel de 2019, observe que les résidents des quartiers prioritaires sont plus fréquemment en surpoids ou obèses (+10 points par rapport aux autres quartiers), en particulier les femmes. La moindre activité physique et sportive dans les quartiers prioritaires constitue un des facteurs explicatifs de la fréquence plus importante du surpoids ou de l'obésité dans les QPV. Les comportements alimentaires jouent également un rôle incontestable dans le développement du surpoids, même si le déséquilibre énergétique n'est pas le seul déterminant de l'obésité. La consommation quotidienne de fruits et légumes par les habitants des quartiers prioritaires est moindre comparativement aux autres quartiers urbains : 52% consomment au moins une portion de fruit chaque jour et 49% une portion de légumes (6 et 11 points de moins).</p> <p>Cette alimentation moins équilibrée peut être liée à des caractéristiques individuelles, mais également à l'environnement, notamment la disponibilité de certains produits alimentaires. En effet, des études montrent un lien entre le lieu de résidence, l'accessibilité à l'offre alimentaire et le risque d'obésité [Frouin, 2018]. Dans les QPV, l'accessibilité à pied aux commerces alimentaires est meilleure que dans les autres quartiers, mais c'est principalement dû à la très</p>	

	<p>bonne accessibilité aux épiceries pour lesquelles la diversité, la qualité et la quantité de l'offre alimentaire ne sont pas connues [Remila, Mondésir, 2020].</p> <p>L'offre existante dans ces quartiers en termes d'approvisionnement alimentaire (diversité, qualité, etc.) ou de restauration peut générer des modes d'alimentation plus à risque en termes de santé. Les pratiques spatiales des habitants des quartiers prioritaires peuvent compliquer l'accès aux services ou équipements situés à proximité de leur logement alors même que leur moindre mobilité dans la ville les rend plus dépendants de ce que leur quartier de résidence peut leur offrir.</p> <p>En résumé, le manque de commerces de proximité et/ou la présence de commerces de proximité proposant des produits de moindre qualité, la présence de polluants et toxiques dans les aliments, ainsi que le manque d'approche culturelle de l'éducation nutritionnelle sont des freins importants à prendre en compte dans la conception des projets.</p> <p>De plus, les produits les moins coûteux sont trop riches en énergie et trop faibles en nutriments essentiels.</p> <p>Les acteurs œuvrant dans l'accompagnement des publics en fragilité, constatent chez une majorité une volonté d'améliorer son alimentation. Néanmoins, force est de constater que la dimension qualitative de l'alimentation est souvent sous-estimée en raison de freins qui sont principalement économiques, mais également liés aux informations souvent contradictoires circulant en la matière ou à une difficulté de d'appropriation des messages véhiculés par les campagnes sur le sujet.</p> <p>La prévalence de l'insécurité alimentaire, définie comme « la situation où la possibilité de s'approvisionner en nourriture suffisante et adéquate d'un point de vue nutritionnel et de façon socialement acceptable, est limitée ou incertaine » s'élève à 14% en QPV contre 5% dans les autres quartiers (ONPV, rapport 2019).</p> <p>Cet accès limité à une offre alimentaire de qualité pour les publics en précarité creuse encore davantage les inégalités sociales de santé.</p> <p>À l'Eurométropole de Metz, des projets existent en ce qui concerne l'accès à une alimentation de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Metz comprend 810 jardins familiaux et 6 jardins partagés. - 20% de produits Bio dont 50 % de produits bio-locaux (Grand Est) dans la restauration scolaire municipale de Metz. - Politique d'aide à l'installation pour les agriculteurs (espaces test, aide foncière, création de circuits courts, etc.).
Objectifs spécifiques	Renforcer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre en matière de productions alimentaires locales, équitables et durables
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser l'existant en matière d'alimentation issue des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux (bio et/ou local et/ou équitables). 2. Construire une stratégie de communication afin de valoriser l'offre en matière d'alimentation issue des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux. 3. Créer des partenariats entre les projets d'achats en circuits courts et la dynamique portée par la Société Mosellane des Eaux pour contribuer au développement des filières agriculture durable locales.

	<p>4. Renforcer l'introduction des productions locales dans les repas distribués en RHD.</p> <p>5. Mettre en œuvre des actions de développement des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux dans les quartiers Politique de la ville.</p> <p>6. Renforcer les liens entre les épiceries sociales et solidaires et les actions de promotion de la santé : ateliers cuisine, ateliers « diététique », etc.</p>	
Description	Actions existantes à renforcer	
	<p>1. Recenser l'existant en matière d'alimentation issue des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux : répertoire des producteurs locaux et point de vente de leurs produits (en cours de conception).</p> <p>2. Construire une stratégie de communication afin de valoriser l'offre en matière d'alimentation issue des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux.</p> <p>3. Créer des partenariats entre les projets d'achats en circuits courts et la dynamique portée par la Société Mosellane des Eaux pour contribuer au développement des filières agriculture durable locales.</p> <p>4. Renforcer l'introduction des productions locales dans les repas distribués en RHD : appui notamment aux communes de la métropole dans l'introduction de produits locaux dans les cantines scolaires.</p>	
	Nouvelles actions	
	<p>5. Mettre en œuvre des actions de développement des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux dans les quartiers Politique de la ville : s'appuyer sur le recensement préalable de l'offre sur le territoire et sur les dynamiques locales des quartiers.</p> <p>6. Renforcer les liens entre les épiceries sociales et solidaires et les actions de promotion de la santé : ateliers cuisine, ateliers « diététique », etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les gestionnaires des épiceries sociales et solidaires du territoire messin afin de renforcer les connaissances inter-acteurs. - Définir des modalités de travail pour renforcer la communication et la collaboration sur les actions de promotion de la santé. - Etudier la possibilité de renforcer l'offre en circuits courts des denrées alimentaires des épiceries sociales et solidaires. 	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	Eurométropole de Metz (PAT) Ville de Metz DRAAF

Déterminants de santé visés	Conditions de vie : accès aux ressources hors service de santé (alimentation) Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques
Politiques publiques concernées	Plan National Santé Environnement 4 (2021- 2025) Plan Régional Santé Environnement 3 (2017 – 2021)
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation CLS
	Indicateurs de résultats : ...
	Méthode d'évaluation envisagée : ...
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Axe 4 :

Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables

Fiche-action n°25 : Protocole d'accueil et de prise en charge des personnes handicapées au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux

Fiche-action n°26 : Parcours de santé : ressources et communication

Fiche-action n°27 : Antennes délocalisées des programmes d'ETP dans les quartiers prioritaires

Fiche-action n°28 : « Ambassadeurs santé » : des habitants acteurs de la santé de leur quartier

Fiche-action n°29 : Renforcer les compétences psychosociales des personnes en situation de fragilité

Fiche-action n°30 : Soutien des aidants familiaux

Fiche-action n°31 : Coordination locale de l'accompagnement médico-psycho-social des publics en situation de précarité

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°25	Protocole d'accueil et de prise en charge des personnes handicapées au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	CHR de Metz-Thionville
	Pilote de la fiche-action	Directeur adjoint à la Direction des affaires générales, juridiques et de la qualité
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Structures sanitaires et médico-sociales Les associations de patients La Commission des Relations avec les Usagers du CHR Ireps Grand Est Ville de Metz MDPH
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>Le protocole d'accueil et de prise en charge des personnes handicapées prend en compte l'ensemble des besoins des personnes en situation de handicap, accueillies au CHR Metz-Thionville. Celui-ci s'appuie sur le cadre réglementaire en vigueur, mais également sur une volonté forte de renforcer l'accompagnement aux soins adaptés de ce public.</p> <p>Tout au long de son accueil et lors des soins prodigués, les personnels répondent à l'ensemble des besoins spécifiques.</p> <p>Le CHR s'engage ainsi à améliorer la prise en charge des personnes handicapées et notamment à pallier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les difficultés de déplacements liées à l'absence de motricité, à des déficits sensoriels, cognitifs ou mentaux - le manque de connaissance des équipes soignantes sur le handicap - le manque d'association des personnes aidantes dans le parcours de soins <p>L'enjeu dans le cadre du CLS est d'évaluer la mise en œuvre de ce protocole dans la perspective d'étendre la mise en place de bonnes pratiques à d'autres structures sanitaires et médico-sociales, dans une dynamique de partage d'expériences entre acteurs du territoire.</p>	
Objectif spécifique	Améliorer le repérage et l'orientation dans les parcours de soins des populations en situation de vulnérabilité	
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cartographier l'offre de prestations de soins du CHR pour les personnes vulnérables (handicap, seniors, précarité, etc.) 2. Elaborer une méthodologie d'évaluation de l'appropriation du protocole par le personnel hospitalier et de satisfaction des usagers concernés 3. Expérimenter l'extension de ce protocole avec d'autres partenaires du champ médico-sociaux 4. Partager ces évaluations auprès des acteurs du territoire pour encourager l'appropriation de bonnes pratiques 	
Description	Actions existantes à renforcer	
	2. Elaborer une méthodologie d'évaluation de l'appropriation du protocole par le personnel hospitalier et de satisfaction des usagers concernés : s'appuyer sur	

	l'expertise en ingénierie de projet de l'Instance régionale en éducation et promotion de la santé (Ireps) pour élaborer la méthodologie et les outils d'évaluation.	
	Nouvelles actions	
	1. Cartographier l'offre de prestations de soins du CHR pour les personnes vulnérables (handicap, seniors, précarité, etc.) : dans l'objectif d'aider la Ville de Metz et ses partenaires à rendre cette offre plus visible et lisible auprès des habitants 3. Expérimenter l'extension de ce protocole avec d'autres partenaires du champ médico-sociaux : faire connaître l'expérience du CHR pour encourager des structures volontaires à renforcer ou améliorer leurs pratiques. 4. Partager ces évaluations auprès des acteurs du territoire pour encourager l'appropriation de bonnes pratiques : organiser une fois par an un temps de partage d'expériences avec les structures sanitaires et médico-sociales volontaires du territoire	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Public spécifique : personnes handicapées
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	CHR de Mercy pour la mise en œuvre du protocole ARS pour l'accompagnement méthodologique de l'Ireps
Déterminants de santé visés	Système de soins : accessibilité, réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients), continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) Mode de vie : utilisation des services de santé Environnement social : intégration sociale	
Politiques publiques concernées	Loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap Guide d'amélioration des pratiques professionnelles : accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap (HAS, juillet 2017) Charte Romain Jacob (ARS avril 2016) Mission parlementaire confiée par la Ministre de la Santé (2019) Projet Territorial de Santé Mentale de la Moselle	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions santé du CLS	
	Indicateurs de résultats : à déterminer dans la méthodologie d'évaluation du protocole	
	Méthode d'évaluation envisagée : ...	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
--	--

En projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°26	Parcours de santé : ressources et communication	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et à l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	Ville de Metz CPAM de Moselle
	Pilotes de la fiche-action	Chargée de mission Santé : Ville Service AOS/Prévention : CPAM
	Partenaires principaux de mise en œuvre	ARS CPTS CD 57 (service social polyvalent et PMI) Ireps Grand Est Membres des groupes de travail du CLS
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>Plusieurs groupes de travail du CLS font état du besoin d'une meilleure lisibilité des ressources en santé et en prévention/promotion de la santé du territoire messin et également d'une meilleure visibilité auprès des populations.</p> <p>Plusieurs publics cibles sont jugés prioritaires au regard des remontées de terrain de leurs besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les adolescents et jeunes adultes (en lien avec les partenaires du GT n°1) - Les personnes âgées (en lien avec le GT n°5) - Les femmes (en lien avec le GT n°2) 	
Objectifs spécifiques	Développer, auprès de la population et des acteurs du territoire, la visibilité et lisibilité des offres d'accompagnement dans les parcours de soins et de vie	
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser les outils de communication des partenaires volontaires et de leur possible « partage de contenus » 2. Evaluer et améliorer des outils existants de communication 3. Expérimenter de nouvelles actions de communication 4. Créer une page internet dédiée au CLS et aux ressources du territoire permettant de favoriser la lisibilité et visibilité des parcours de santé sur le territoire 	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Nouvelles actions <ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser les outils de communication des partenaires volontaires et de leur possible « partage de contenus » : élaboration d'un questionnaire d'évaluation d'état des lieux des outils de communication 2. Evaluer et améliorer des outils existants de communication : élaboration d'une méthodologie d'évaluation des outils de communication ciblés avec les partenaires 3. Expérimenter de nouvelles actions de communication : appui sur les groupes de travail CLS pour élaborer de nouvelles actions et partager leurs expériences 4. Créer une page internet dédiée au CLS et aux ressources du territoire permettant de favoriser la lisibilité et visibilité des parcours de santé sur le territoire 	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale	

	<input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input type="checkbox"/> Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	A définir selon les actions expérimentées
	Financements pressentis	A rechercher selon les actions projetées
Déterminants de santé visés		
Politiques publiques concernées		
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS	
	Indicateurs de résultats : ...	
	Méthode d'évaluation envisagée : ...	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°27	Antennes délocalisées des programmes d'ETP dans les quartiers prioritaires	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Réseau de santé Metz arrondissement (RSMA) Autres porteurs potentiels : partenaires responsables de programmes d'ETP
	Pilote de la fiche-action	Coordinatrice RSMA
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Ville de Metz Professionnels de santé Travailleurs sociaux des QPV DSDEN Ecole des sports de la Ville de Metz Associations et clubs sportifs
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>L'Education Thérapeutique du Patient (ETP) vise à accompagner les patients dans l'acquisition ou le maintien de compétences et de connaissances dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Pour exemple, le programme POIPLUME (Prévention de l'Obésité Infantile Par L'alimentation Unie au Mieux Etre) vise à améliorer le bien-être de l'enfant tout en l'aidant, ainsi que son entourage, à adopter des comportements favorables à leur santé et à leur bien-être. Ainsi, il s'agit de développer l'empowerment des enfants et de leurs parents en renforçant leurs compétences d'adaptation et d'auto-soins.</p> <p>Cependant, les inégalités d'accès ne permettent pas à certains enfants d'intégrer le programme : afin d'assurer la réussite du parcours, il est nécessaire de se rendre aux séances individuelles ainsi qu'aux ateliers organisés par l'équipe. Il existe alors de nombreux freins à l'intégration de tous les enfants concernés par le programme POIPLUME dans les quartiers Politique de la ville : méconnaissance du programme d'ETP par les professionnels de santé et par le public concerné, éloignement du lieu de vie, problématique du transport, personnel de santé inconnu des patients et de leur famille, etc.</p> <p>Afin de palier à plusieurs de ces difficultés, il conviendrait donc de « délocaliser » les programmes et d'amener les intervenants au cœur du quartier concerné.</p> <p>Fort de l'expérimentation d'une antenne délocalisée du programme d'ETP POIPLUME à Metz-Borny dans le cadre du CLS 1, le RSMA propose de reconduire cette action et d'étendre cette expérimentation à d'autres programmes d'ETP dans les quartiers Politique de la ville, selon les besoins identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - POIPLUME (surpoids des enfants de 2 à 16 ans) - Surpoids adulte - Diabète de type 2 - Ostéoporose 	
Objectif spécifique	Renforcer les connaissances et les compétences des personnes en situation de fragilité en matière de santé globale, d'autonomie et de bien-être	
Objectifs opérationnels	1. Mettre en place une équipe projet regroupant les principaux partenaires du programme ou de sa mise en œuvre délocalisée (porteur du programme, professionnels de santé, travailleurs sociaux, association, etc.)	

	<p>2. Mettre en œuvre un plan de communication autour du programme d'ETP à destination des professionnels de santé et des habitants du quartier d'implantation du programme</p> <p>3. Mettre en place un temps de sensibilisation à destination des professionnels du quartier relatif à la problématique du programme d'ETP (surpoids de l'enfant, diabète de type 2, etc.)</p> <p>4. Réaliser les séances du programme d'ETP et son évaluation</p> <p>5. Accompagner les patients et leurs familles dans l'appropriation des ressources locales pour ancrer durablement les comportements favorables à la santé</p>
Description	<p>Actions existantes à renforcer</p> <p>1. Mettre en place une équipe projet regroupant les principaux partenaires du programme ou de sa mise en œuvre délocalisée (porteur du programme, professionnels de santé, travailleurs sociaux, association, etc.) : organiser un atelier de travail pour définir les conditions de réussite à l'implantation de l'antenne du programme d'ETP (partenaires à impliquer, lieux de mise en œuvre, canaux de communication, organisation, etc.).</p> <p>2. Mettre en œuvre un plan de communication autour du programme d'ETP à destination des professionnels de santé et des habitants du quartier d'implantation du programme : présentation du programme d'ETP aux professionnels exerçant au sein du quartier ciblé (médecins, infirmiers, pharmaciens)</p> <p>3. Mettre en place un temps de sensibilisation à destination des professionnels du quartier relatif à la problématique du programme d'ETP (surpoids de l'enfant, diabète de type 2, etc.) : organiser un déjeuner d'échanges avec les professionnels du quartier volontaires autour des connaissances et représentations en matière d'hygiène de vie (selon la maladie chronique concernée par le programme d'ETP) et l'identification des besoins à cet égard sur le quartier</p> <p>4. Réaliser les séances du programme d'ETP et son évaluation : bilan éducatif partagé, consultations individuelles de suivi et d'évaluation et cycles d'ateliers collectifs propres à chaque programme d'ETP</p> <p>5. Accompagner les patients et leurs familles dans l'appropriation des ressources locales pour ancrer durablement les comportements favorables à la santé : mise en place d'ateliers de renforcement (cuisine, équilibrer ses repas avec un petit budget, etc.) en lien avec les associations du quartier, mise en place d'ateliers découverte des pratiques sportives à proximité (lien avec l'Ecole des Sports et associations ou clubs sportifs).</p> <p>Nouvelles actions</p>
Durée action	<p><input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale</p> <p><input type="checkbox"/> Action annuelle</p> <p><input type="checkbox"/> Action pluriannuelle</p>
Territoire d'intervention	<p><input type="checkbox"/> Intercommunal</p> <p><input type="checkbox"/> Communal</p> <p><input type="checkbox"/> Quartiers</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville</p>
Public visé	<p><input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Professionnels</p>

	<input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Public spécifique : personnes atteintes de maladies chroniques
Financements	Budget prévisionnel	A définir pour chaque antenne « délocalisée »
	Financements pressentis	ARS Ville de Metz Contrat de Ville RLAM
Déterminants de santé visés	<p>Système de soins : accessibilité, globalité (prise en compte des conditions sociales, synergies des composantes du programme), réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients), continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)</p> <p>Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé</p> <p>Environnement social : intégration sociale et empowerment des patients</p>	
Politiques publiques concernées	<p>Plan Régional Santé 2</p> <p>Recommandations de la HAS</p>	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions santé du CLS	
	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre de patients déclarant avoir acquis des connaissances et typologie des connaissances acquises</p> <p>Nombre de patient déclarant avoir développé des savoir-faire et typologie des savoir-faire</p>	
	Méthode d'évaluation envisagée : bilan intégré au programme d'ETP, réunion bilan annuel avec les partenaires	
	<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	
	<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°28	« Ambassadeurs santé » : des habitants acteurs de la santé de leur quartier	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	Acteurs locaux volontaires (Centres socio-culturels, etc.) et Ville de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Coordinatrice CLS « Référents santé » : professionnels de terrain volontaires
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Acteurs du quartier Acteurs associatifs spécialisés Professionnels qualifiés Représentants des habitants du quartier Ville(s) et Eurométropole de Metz
	Modalité de suivi	Bilan annuel (année scolaire)
Contexte et enjeux locaux	<p>Soucieux de la place accordée aux habitants dans l'observation des problématiques de santé du territoire et de leur implication dans l'élaboration des projets du CLS, les acteurs de terrain souhaitent tendre vers des dynamiques de "faire avec" et non "faire pour" les habitants.</p> <p>Dans cet esprit, un projet de "médiateurs santé" a déjà été expérimenté pendant plusieurs années sur le quartier de Borny. Le constat fait par les acteurs est que ce projet a abouti à des actions de prévention et d'éducation pour la santé, intégrées dans la cité et adaptées aux habitants du quartier. Néanmoins, ce projet a été très coûteux en énergie et en temps d'animation et de coordination pour la structure porteuse. L'accompagnement des "relais santé" nécessite de nombreux temps de sensibilisation et de formation, qui sont à renouveler régulièrement au regard de l'évolution de la composition du groupe de médiateurs qui varie au fil des années.</p> <p>Dans le cadre du CLS 2022-2026, l'objectif est de mieux formaliser le procédé et les outils d'accompagnement des « ambassadeurs santé » volontaires dans les quartiers, avec l'appui de la dynamique créée par les programmes santé à l'échelle des quartiers et la mise en place d'une équipe projet « la santé à l'échelle du quartier » (mise en lien avec la fiche-action n°3).</p> <p>Les enjeux de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation des habitants et la mixité des publics dans la mise en place et la valorisation des actions de prévention collective - Travailler en collaboration avec les habitants du territoire - Co-construire des actions en partenariat avec les instances de participation du territoire - Développer des actions « d'aller-vers » vers les publics « invisibles » (public isolé fragilisé qui ne fréquentent pas les structures) 	
Objectifs spécifiques	<p>Développer la participation des habitants dans l'élaboration des actions de santé publique</p> <p>Renforcer les connaissances et les compétences des personnes en situation de fragilité en matière de santé globale, d'autonomie et de bien-être</p>	

<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>1. Informer les habitants sur la possibilité de devenir ambassadeurs santé et développer un réseau « ambassadeurs santé » par quartier (sous réserve de « référents santé » volontaires)</p> <p>2. Former les habitants pour leur permettre de devenir des « ambassadeurs santé »</p> <p>3. Poursuivre l'accompagnement des ambassadeurs santé pour leur permettre de développer leur autonomie, leur pouvoir d'agir et mettre en place des projets locaux</p>
<p>Description</p>	<p>Actions existantes à renforcer</p> <p>Nouvelles actions</p> <p>1. Information et développement d'un réseau « ambassadeurs santé » par quartier (sous réserve de « référents santé » volontaires) Les missions des « ambassadeurs santé » : - Informer les habitants du quartier sur les actions de prévention/promotion de la santé mises en place et des ressources d'accès aux soins existantes afin d'améliorer la communication vers les publics les plus éloignés du soin notamment - Participer à l'identification et à la transmission des besoins et attentes des habitants du quartier auprès des professionnels du territoire afin d'améliorer leur santé et leur qualité de vie - Co-construire avec la ville et ses partenaires des actions concrètes afin d'améliorer la santé des habitants et la qualité de vie dans le quartier (lien à faire avec le programme santé du quartier)</p> <p>2. Former les habitants pour leur permettre de devenir des « ambassadeurs santé » : - Sensibilisation à la promotion de la santé et la santé communautaire - Formation comprendre et pratiquer à l'écoute active - Formation comprendre les droits en santé - Découverte des partenaires « clé » tels que la CPAM, les associations, les CMP et professionnels de santé du quartier, etc. - Sensibilisations thématiques : sur les addictions, le cancer, etc. (en lien avec les besoins/projets santé du quartier) - Atelier d'accompagnement à la conception de projet santé</p> <p>3. Poursuivre l'accompagnement des ambassadeurs santé pour leur permettre de développer leur autonomie, leur pouvoir d'agir et mettre en place des projets locaux : - les accompagner dans leur démarche de sensibilisation des pairs, - promouvoir le droit et l'information des usagers par le biais des « ambassadeurs santé » : écouter, conseiller et orienter les publics qui ne fréquentent pas les structures et que nous n'arrivons jamais à toucher - co-construire au moins un projet par quartier de prévention, de promotion de la santé par et pour les habitants, adapté à leur besoin</p> <p>Les « ambassadeurs santé » sont rattachés à un « référent santé » : professionnel du quartier volontaire Les « référents santé » sont accompagnés par la coordinatrice du CLS dans le cadre de l'équipe projet « la santé à l'échelle du quartier ».</p>
<p>Durée action</p>	<p><input type="checkbox"/> Action expérimentale</p>

	<input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	A définir pour les formations et en lien avec chaque programme santé
	Financements pressentis	ARS Ville de Metz Eurométropole de Metz (Contrat de ville) CPAM (AAP)
Déterminants de santé visés	Conditions socio-économiques : Niveau d'éducation Conditions de vie : Accès aux ressources hors services de santé Environnement social : Empowerment de la communauté Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé	
Politiques publiques concernées	Projet régional de santé 2018-2027 Contrat de Ville	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre d'habitants « ambassadeurs santé » qui déclare avoir acquis des connaissances en matière de santé globale, d'accès à la santé et de droits à la santé et typologie de ces connaissances Nature des démarches réalisées par les « ambassadeurs santé » et leurs impacts sur la population du quartier	
	Méthode d'évaluation envisagée : bilan annuel avec les partenaires	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°29	Renforcer les compétences psychosociales des personnes en situation de fragilité	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Ireps Grand Est CMSEA CDPA 57 (Centre Edisson)
	Pilotes de la fiche-action	Chargée de projets et d'ingénierie en éducation et promotion de la santé – Ireps Chef de service Centre les Wads – CMSEA Chargé de mission prévention – CDPA 57
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Ville de Metz Chantiers d'insertion Associations et structures volontaires du territoire œuvrant auprès de publics en situation de vulnérabilité CD 57 (service social polyvalent)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement.</p> <p>Les compétences psychosociales ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé quand les problèmes de santé sont liés à un comportement, et quand le comportement est lié à une incapacité à répondre efficacement au stress et aux pressions de la vie.</p> <p>A partir de ce constat et en partant du postulat qu'il ne suffit pas de disposer d'informations pour être capable de prendre en charge sa propre santé, de faire des choix libres et responsables. Il semble indispensable de porter une réflexion sur certaines compétences intrinsèques de chaque individu comme la connaissance de soi, de ses ressources comme de ses limites ; une vision positive de soi comme la capacité à identifier et à gérer ses émotions ; à résister à la pression ou à faire preuve de solidarité. L'ensemble de ces compétences sont essentielles pour maintenir un état de bien-être satisfaisant, et ainsi pour être moins susceptibles dans des conduites à risques.</p> <p>En outre, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) fait le constat qu'« <i>aux situations de précarité économique est fréquemment associée une difficulté d'accès aux soins : renoncement aux soins plus fréquent par manque de temps et/ou d'argent, peu de pratique d'examen de prévention...</i> ». Le CESE explique que « <i>plus la précarité est forte, plus l'attention portée aux corps est faible, plus le rapport au temps est marqué par la vie au jour le jour et plus le contact avec les institutions sanitaires et sociales et les professionnels de santé difficile³</i> ». Cela s'explique notamment par le fait que les questions de santé ne constituent pas une priorité par rapport à d'autres préoccupations vitales au quotidien, comme se nourrir et se loger ».</p>	

	<p>Dans une optique de réduction des inégalités sociales de santé, en lien avec la Stratégie Nationale de Santé « Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé », il convient donc d'agir sur les compétences psychosociales et plus particulièrement envers les publics vulnérables et en situation de précarité sociale.</p>	
Objectif spécifique	<p>Renforcer les connaissances et les compétences des personnes en situation de fragilité en matière de santé globale, d'autonomie et de bien-être</p>	
Objectifs opérationnels	<p>1. Former les professionnels du territoire messin à l'approche des compétences psychosociales</p> <p>2. Mettre en place des projets de développement des compétences psychosociales auprès de publics vulnérables</p>	
Description	<p>Actions existantes à renforcer</p> <p>1. Former les professionnels du territoire messin à l'approche des compétences psychosociales :</p> <p>Formation de 2,5 jours proposée aux professionnels œuvrant auprès de publics en situation de vulnérabilité.</p> <p>Cette formation articulera à la fois des éléments théoriques, un échange de pratiques entre les participant.e.s et une valorisation des expériences de chacun.e, des méthodes pédagogiques actives avec la mise en application des concepts théoriques à travers la réalisation d'études de cas, de travaux de groupe et de mises en situation.</p> <p>Une évaluation sera proposée en début et en fin de formation.</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se repérer dans les concepts de santé et théories relatives aux compétences psychosociales • Comprendre l'intérêt d'une approche d'éducation pour la santé par le développement des CPS • S'approprier la méthodologie par des techniques et outils d'animation permettant de développer ou de renforcer les compétences psychosociales • Intégrer cette approche dans sa pratique professionnelle • Avoir des repères méthodologiques pour l'évaluation des actions <p>2. Mettre en place des projets de développement des compétences psychosociales auprès de publics vulnérables :</p> <p>Mettre en place une équipe projet avec les partenaires volontaires</p> <p>Constituer un groupe d'une douzaine de participants volontaires</p> <p>Elaborer un programme participatif, coconstruit avec et pour les participants</p> <p>Mettre en place les séances du programme et réaliser leur évaluation</p>	
	<p>Nouvelles actions</p>	
Durée action	<p><input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Action annuelle</p> <p><input type="checkbox"/> Action pluriannuelle</p>	
Territoire d'intervention	<p><input type="checkbox"/> Intercommunal</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Communal</p> <p><input type="checkbox"/> Quartiers</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politiques de la Ville</p>	
Public visé	<p><input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)</p>	<p><input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Professionnels</p>

		<input checked="" type="checkbox"/> Public spécifique : personnes en situation de fragilité
Financements	Budget prévisionnel	A définir pour chaque projet élaboré
	Financements pressentis	ARS Ville de Metz Contrat de Ville RLAM
Déterminants de santé visés	Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé Environnement social : Empowerment de la communauté	
Politiques publiques concernées	La Stratégie nationale de santé 2018-2022 souligne les bénéfices liés au développement des compétences psychosociales.	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions santé du CLS	
	Indicateurs de résultats :	
	Typologie des compétences psychosociales développées chez les participants lors des séances	
	Nombre de participants déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances lors des séances et typologie de ces connaissances	
	Nombre de professionnels déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences à la suite de la formation et typologie de ces connaissances	
	Méthode d'évaluation envisagée : questionnaire	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°30	Soutien des aidants familiaux	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	Fondation Bompard (Plateforme de répit 57) Collectif Handicap 57 (Maison des Aidants) Réseau de santé (RSMA)
	Pilotes de la fiche-action	Département de la Moselle (Pôle autonomie et référent CFPPA) ARS
	Partenaires principaux de mise en œuvre	MDPH UNAFAM et Groupes d'entraide mutuelle (GEM) Associations de patients CPAM Mutualité Française Grand Est MAIA / DAC de Moselle Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) Ville(s) et Eurométropole de Metz CCAS
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>Accompagner un proche au quotidien représente une expérience pouvant avoir des répercussions sur la santé.</p> <p>L'enquête Handicap-Santé aidants (DREES, 2008) montre à quel point la santé des aidants constitue un enjeu de santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 48% des aidants déclarent avoir une maladie chronique - 29% se sentent anxieux et stressés - 25% déclarent ressentir une fatigue physique et morale <p>Porter une attention à la santé des aidants familiaux constitue un enjeu fondamental de leur prise en compte, dans lequel les professionnels ont un rôle à jouer pour identifier les personnes en situation d'aidant, repérer les signes précurseurs de l'altération de la santé des aidants et les accompagner dans leur parcours de vie.</p> <p>Des actions sont nécessaires pour permettre à l'aidant de se positionner dans sa situation (au regard de sa propre expertise, de celle des professionnels et des pairs-aidants), d'acquérir des connaissances sur la perte d'autonomie, la pathologie ou le handicap de son proche, de renforcer ses capacités à agir pour rester en bonne santé.</p> <p>Le développement de lieux ressource constitue un vrai soutien pour les familles qui pourraient trouver des réponses à un même endroit dans un lieu bien identifié.</p> <p>La question des pairs aidants est centrale dans la réflexion de la prise en charge et du parcours de vie, particulièrement aujourd'hui, dans un contexte où les institutions font face au vieillissement de la population et à une augmentation des demandes et des besoins.</p>	

Objectifs spécifiques	Renforcer le soutien et l'accompagnement des aidants familiaux des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Renforcer l'accompagnement des personnes en situation de fragilité en matière de santé globale, d'autonomie et de bien-être	
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer une Maison des aidants sur le territoire de l'Eurométropole de Metz 2. Proposer au sein des lieux de ressource des permanences et/ou des réunions relatives à l'information individuelle et collective des aidants familiaux 3. Proposer des réunions et des rencontres en direction des aidants dans les zones rurales de la métropole 4. Accompagner les professionnels pour renforcer le repérage et l'orientation des aidants 5. Proposer une offre de service de soutien psychologique des aidants familiaux 6. Rendre plus lisible et visible l'offre de répit sur le territoire. 	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Rendre plus lisible et visible l'offre de répit sur le territoire.	
Description	Nouvelles actions	
	<p>Renforcer l'identification des aidants, simplifier leur information et leur orientation par la plateforme de répit 57 et par le développement d'une Maison des aidants sur le territoire messin.</p> <p>Mettre en place une formation et des conférences à destination des professionnels (pôle autonomie, CCAS, santé, SAAD, etc.) pour favoriser le repérage des aidants en grande difficulté.</p> <p>Proposer une offre de service de soutien psychologique des aidants familiaux.</p> <p>Proposer une offre d'ateliers d'information, de formation, de soutien entre aidants avec l'objectif de renforcer la coordination et la visibilité des actions.</p> <p>Développer les partenariats avec les associations locales pour proposer des ateliers « aidants, aidés » et une complémentarité ateliers « aidants » et ateliers « aidés » pour faciliter l'accès aux actions proposées.</p> <p>Développer les partenariats avec les partenaires locaux pour renforcer l'accompagnement dans l'accès aux soins des personnes aidées (handicapées ou seniors) et lutter contre le renoncement aux soins.</p>	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Public spécifique : aidants
Financements	Budget prévisionnel	Maison des aidants (collectif handicap 57) : 170 000 € Plateforme de répit (fondation Bompard)

		Réseau de santé (RSMA)
	Financements pressentis	ARS AAP Conférence des financeurs Département de la Moselle CCAS CMSEA (mise à disposition des locaux pour la Maison des aidants)
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Accès aux ressources hors services de santé Environnement social : Empowerment de la communauté	
Politiques publiques concernées	Schéma départemental de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions du CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre d'aidants qui déclarent être suffisamment informés des ressources à leur disposition sur le territoire messin et typologie des ressources connues Nombre d'aidants qui déclarent avoir bénéficié d'un soutien adéquat à leur besoin et typologie de ce soutien	
	Méthode d'évaluation envisagée : questionnaire de satisfaction	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Accès aux soins et parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°31	Coordination locale de l'accompagnement médico-psycho-social des publics en situation de précarité	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Médecins du Monde au travers du groupe accès aux soins du réseau de solidarité des associations messines (RESAM)
	Pilote de la fiche-action	Coordinatrice du RESAM
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Secours Catholique, Ligue des Droits de l'Homme et membres du RESAM ARS Ville de Metz et son CCAS CD 57 (Service social polyvalent) DDETS CPAM CHR Metz-Thionville et le service de la PASS CH de Jury et l'EMPP Professionnels de santé libéraux à travers la CTPS mais aussi l'URPS et les Conseils de l'ordre Structures de prévention et dépistage : PMI, CDPA, CARRUD, CLAT, Centre de vaccination, CeGIDD, autres structures spécialisées Associations ressources : AD2S, IREPS
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>Contexte messin : une précarité en hausse <i>Indicateurs issus du diagnostic social territorial :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de pauvreté : 21% à Metz vs 13,5% dans l'Eurométropole de Metz vs 14% dans le département, ce qui montre de fortes inégalités sur le territoire messin, avec une concentration importante de ménages pauvres dans la ville-centre ; - Une augmentation du nombre de bénéficiaires de minima sociaux en Moselle : + 28% ; <p><i>Ne sont pas pris en compte dans ces indicateurs liés aux revenus les personnes qui échappent aux statistiques publiques (publics de la rue, personnes en marge des dispositifs, demandeurs d'asile, personnes en situation irrégulière...)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 13,6% de la population messine dispose de la CMU-C en raison d'une insuffisance de revenus (augmentation de 21% des bénéficiaires entre 2012 et 2014), vs 10.4% dans l'Eurométropole de Metz, vs 6.4% en France métropolitaine [données CPAM] ; - 6,4 % de la population messine bénéficie de l'Aide à la Complémentaire Santé (vs 5% dans l'Eurométropole de Metz) [données CPAM] ; - Sont comptabilisés 969 bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat dans l'Eurométropole de Metz [données CPAM 2018] ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du renoncement aux soins (20% des assurés sociaux en Moselle selon les données MAS) : difficultés financières, méconnaissance des lieux, peur de la stigmatisation, etc. ; - Augmentation du recours à la domiciliation administrative (absence d'adresse) ; - En 2018, 4992 personnes ont été enregistrées au Dispositif de premier accueil des demandeurs d'asile en augmentation constante, tendance qui s'est confirmée en 2019 avec une augmentation de 14,25%. Les chiffres de 2020 enregistrés ne sont pas représentatifs du fait de la crise sanitaire et devrait repartir à la hausse. <p>Ces indicateurs de précarité tendent à s'aggraver dans un contexte global de crise sanitaire et sociale exacerbé en 2020.</p> <p>Des difficultés d'accès aux droits, à la prévention et aux soins relevées par les acteurs</p> <p><i>[Enquête qualitative menée par Médecins du Monde auprès de 12 structures médico-sociales en 2016]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de prise en charge globale pour des publics cumulant de multiples difficultés ; - Absence de couverture maladie ou de non-recours (méconnaissance, complexité des démarches à entreprendre, rupture de droits...); - Difficultés de repérage des personnes en souffrance psychique, mise en veille de l'EMPP, saturation des CMP du centre-ville ; - Difficultés d'accès à la PASS ; - Difficultés d'accès à certains professionnels de santé (délais de rendez-vous, dépassements d'honoraires...); - Barrières culturelles ou psychologiques ; - Peur de la stigmatisation et des refus de soins ; - Barrières linguistiques et difficulté d'accès à l'interprétariat professionnel (facilité depuis 2021 pour les médecins généralistes et sages-femmes) ; - Fracture numérique. <p>Les difficultés ne sont pas uniquement liées à l'absence de couverture maladie ou à des contraintes financières. Il y a également un constat de défaut d'ajustement entre les réponses apportées par le système médicosocial et les besoins du public en situation de précarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de coordination des intervenants ; - fractionnement des accompagnements ; - difficultés d'accessibilité géographique de l'offre. <p>Enjeux et recommandations préconisées par le diagnostic local de santé</p> <p><i>[Orsas – 2016]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une approche globale, transversale et adaptée aux différentes situations, • Sortir du cloisonnement des interventions, rassembler l'ensemble des services du médical et du social,
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser l'accompagnement des publics en situation de précarité. <p>L'ensemble des acteurs réunis autour des thématiques spécifiques (précarité, santé des femmes, des jeunes et des seniors) s'accordent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le caractère multifactoriel de la précarité et de fait sur la grande diversité des publics, - Les difficultés à atteindre toutes les personnes vulnérables ; <p>d'où la nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une coordination et d'une mise en réseau entre les différents acteurs et dispositifs, amenés à rencontrer les publics concernés, dans une volonté de complémentarité, - d'un retour d'une offre médicale accessible et plus importante dans le centre de Metz, - de faciliter l'accès à la PASS hospitalière ; <p>avec un mode d'intervention qui permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'avoir une approche globale de la personne, - de créer un lien de proximité, - de simplifier les démarches administratives (en prenant en compte la fracture numérique), - d'aller vers l'autonomie des personnes. <p>Perspectives</p> <p>Vers un point d'ancrage en centre – ville à Metz, avec un travail de coordination et de maillage territorial entre professionnels pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une prise en charge globale de la personne - faciliter une démarche de médiation - faciliter l'autonomie des personnes dans leur parcours santé et leur accès à l'ensemble des droits sociaux <p>Plusieurs orientations pourront être proposées au public rencontré :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Si la personne dispose de droits potentiels mais non effectifs à la couverture maladie : évaluation du besoin de santé et des obstacles à l'accès aux droits, demande d'ouverture de droits, entrée directe dans le parcours de soins par un accompagnement vers un professionnel en ville, suspension des honoraires (y compris analyses, pharmacie...) en attendant l'ouverture des droits ⇒ Si la personne a des droits effectifs complets à la couverture maladie : évaluation du besoin de santé et des obstacles à l'accès aux soins, recours à la Mission d'accompagnement santé de la CPAM, accompagnement vers un professionnel en ville ⇒ Si la personne dispose uniquement des droits de base : évaluation du besoin de santé ; évaluation des possibilités d'accéder à la CSS ou à l'acquisition d'une complémentaire ; prise en charge possible par la PASS délocalisée au sein de la plateforme si soins de santé primaire ; orientation vers la PASS hospitalière si nécessité de recourir au plateau technique
--	--

	<p>⇒ Si la personne ne peut prétendre à aucune couverture maladie : évaluation du besoin de santé, prise en charge par la PASS délocalisée au sein de la plateforme si soins de santé primaire ; orientation vers la PASS hospitalière si nécessité de recourir au plateau technique</p>
Objectifs spécifiques	<p>Renforcer la coordination des partenaires de santé pour permettre l'entrée dans le parcours de santé de droit commun des personnes en situation de vulnérabilité.</p> <p>Renforcer l'accompagnement individualisé des personnes en situation de vulnérabilité en matière d'accès aux droits, à la prévention et aux soins pour favoriser leur autonomie.</p>
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer un réseau de professionnels de santé sur le territoire messin 2. Repérer, suivre et prendre en charge les publics 3. Intégrer la médiation santé, soutenir et appuyer la médecine de ville 4. Capitaliser sur l'expertise du dispositif
Description	<p>Actions existantes à renforcer</p>
	<p>Nouvelles actions</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développement d'un réseau de professionnels de santé sur le territoire messin : <ul style="list-style-type: none"> • Définition et calibrage du réseau, du volume de patients concernés • Identification et mobilisation des professionnels en lien avec la CPTS • Conventionnement avec la CPAM • Sensibilisation sur les difficultés de prise en charge du public en situation de précarité 2. Repérage, suivi et prise en charge des publics : <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation du point d'ancrage et mise en place d'une gouvernance partagée incluant les personnes concernées • Conventionnement avec la PASS hospitalière pour une activité délocalisée • Renforcement des compétences des intervenants à l'évaluation des droits à la couverture maladie dans une approche globale de la personne • Mise en place des conditions d'observation des difficultés d'accès aux droits et aux soins rencontrés 3. Médiation, soutien et appui à la médecine de ville : <ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'une équipe pluridisciplinaire pour organiser les accompagnements et la démarche de médiation (soignants, travailleurs sociaux, médiateurs santé), • Identification et diffusion d'outils et ressources (PTA, guide, accès interprétariat et formation à son utilisation...), • Mise en place d'espaces de concertation entre acteurs sur les situations rencontrées 4. Capitalisation du dispositif : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de l'évaluation et de réajustement • Mise en place de partage d'expériences au niveau régional et/ou national

Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Toute personne en situation de précarité, quelle que soit sa situation sociale, administrative et économique, rencontrant des difficultés d'accès à la prévention, aux droits et aux soins sur le territoire messin.
Financements	Budget prévisionnel	Eléments à prendre en compte pour la construction du budget : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des moyens de la PASS pour son activité délocalisée • Mobilisation du coordinateur de parcours médico-social de la PASS • Appui à l'ingénierie de projet • Mise en œuvre de la médiation en santé
	Financements pressentis	Pour le volet accès aux soins : ARS CPAM Ville de Metz Autres financements pour le point d'ancrage en cours d'identification : Portage par le Secours Catholique (budget d'investissement et de fonctionnement validé avec des financements publics et privés) Accompagnement par les partenaires sur l'accès aux droits à la couverture maladie
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Compétences psycho-sociales, accès aux ressources hors services de santé Système de soins : Accessibilité (géographique, administrative, financière, socio-culturelle, organisationnelle) ; globalité (synergie des composantes, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales) ; réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ; continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ; Contexte économique et politique : adaptation aux besoins des populations	
Politiques publiques concernées	Ségur de la santé : mesure 27 de lutte contre les inégalités sociales de santé : prendre en compte les problématiques sanitaires et sociales de ces populations afin de leur garantir une prise en charge adaptée, à l'hôpital comme en ville, intégrant notamment des démarches d'aller-vers PRS 2018-2028 : Objectif stratégique 2 : assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous sur tout le territoire, Axe 2 : Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité PRAPS 2018-2022	

Modalités d'évaluation	<p>Indicateurs de processus :</p> <p>Nombre d'intervenants sur les différentes activités Nombre d'intervenants formés et type de formation Recueil d'avis et satisfaction du public rencontré et des professionnels de santé Nombre de rencontres de concertation</p>
	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre de personnes rencontrés lors des activités (passages et file active) Nombre de personnes accompagnées dans le dispositif d'accès aux droits et aux soins Nombre et type de partenariats mobilisés Création d'un comité de pilotage et d'un comité technique « santé » Profils et évolution des personnes rencontrées (âge, sexe, nationalité, droits potentiels à la couverture maladie, droits effectifs à la couverture maladie, conditions de vie, situation administrative, principaux problèmes de santé rencontrés, obstacles rencontrés ...)</p>
	<p>Méthode d'évaluation envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan annuel partagé • Analyse du dispositif par l'ensemble des acteurs du projet • Enquête de satisfaction des professionnels de santé • Enquête de satisfaction des personnes concernées en focus groupe
	<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
	<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>La démarche participative est intégrée dans la construction du projet globale du point d'ancrage.</p>

Axe 5 :
Anticiper l'urgence sanitaire

Fiche-action n°32 : Gestes de premiers secours

Fiche-action n°33 : Gestion de crises sanitaires

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 5 : Anticiper l'urgence sanitaire	
Fiche n°32	Gestes de premiers secours	
Objectif stratégique	Améliorer la prise en charge de la population en état d'urgence sanitaire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz
	Pilote de la fiche-action	Chargée de mission Santé
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Association Française des Premiers Répondants (AFPR) Département de la Moselle : Service Département d'Incendie et de Secours (SDIS) Direction Territoriale de Moselle de la Croix Rouge Française Association Départementale De Protection Civile De La Moselle (ADPC 57) Comité de la Moselle des Secouristes Français Unité locale de la Croix Blanche Unité locale de l'Ordre de Malte CH de Jury (CLSM) Centre Pierre Janet et Université de Lorraine (PSSM) DSDEN 57 Ville(s) et Eurométropole de Metz
	Modalité de suivi	Tableau de suivi de l'entretien du parc de défibrillateurs, comptes-rendus de réunions et bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>Les arrêts cardiaques représentent environ 50 000 décès par an en France, soit 136 décès par jour. En France, le taux de survie est de 5 à 7 % contre 20 à 40 % dans les pays anglo-saxons et scandinaves car les citoyens sont formés massivement au massage cardiaque. En France, 65 % des français ignorent quels sont les gestes qui sauvent. Chaque minute sans réanimation cardio-pulmonaire fait perdre 10 % de chance de survie à la victime. Or, la durée moyenne d'arrivée sur place des secours en France est de 9 minutes à compter du moment où l'alerte est donnée.</p> <p>À la suite des actions menées dans le cadre du CLS1, l'objectif est renforcé avec l'ambition politique de faire de Metz pendant cette mandature une ville exemplaire en matière de formation et d'incitation à la formation aux gestes qui sauvent.</p> <p>Pour augmenter le taux de survie post arrêt cardiaque, l'Association Française de Premiers Répondants (AFPR) expérimente depuis 2018 un système de "premiers répondants", qui consiste à mettre en lien les services de secours étatiques avec des civils formés. Il s'agit de créer une réelle plus-value à la chaîne des secours classique en y ajoutant un maillon supplémentaire : le "premier répondant".</p> <p>Dans la poursuite de ce projet, l'AFPR souhaite renforcer le développement du réseau de personnes formées à intervenir en cas d'arrêt cardiaque et expérimenter deux autres projets complémentaires : une plateforme d'inscription aux ateliers de formation et un boîtier de DAE connecté. Ces projets visent à améliorer la</p>	

	<p>qualité de la réponse apportée entre le moment où un témoin donne l'alerte et l'arrivée des secours afin de débiter les gestes de réanimation le plus précocement possible, dans la mesure où cette précocité est le gage du pronostic de survie lors de l'arrêt cardiaque.</p>
Objectif spécifique	<p>Améliorer la coordination des acteurs du champ sanitaire et la collectivité en matière de prévention et de réponses aux situations d'urgences</p>
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des sessions de formation aux gestes de premiers secours auprès de la population messine 2. Renforcer la formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur à destination des agents municipaux 3. Rendre visible les formations aux premiers secours réalisées dans les écoles élémentaires 4. Renforcer le système de « premiers répondants » sur le territoire de la métropole et à l'échelle des quartiers 5. Soutenir l'AFPR pour l'expérimentation de deux nouveaux projets 6. Entretenir le parc de défibrillateurs de la ville 7. Promouvoir auprès de publics cibles la formation Premiers secours en santé mentale (PSSM)
Description	<p>Actions existantes à renforcer</p>
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des sessions de formation aux gestes de premiers secours auprès de la population messine : <ul style="list-style-type: none"> - Sessions de formation aux premiers secours (PSC1) dans les mairies de quartier tout au long de l'année - Animation lors de manifestations grand public sur le territoire messin : journée de sensibilisation aux gestes qui sauvent par la Croix-Rouge française à l'occasion de Metz Plage, etc. - Manifestation à l'occasion de la Journée mondiale des premiers secours 2. Renforcer la formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur à destination des agents municipaux 4. Renforcer le système de « premiers répondants » sur le territoire de la métropole et à l'échelle des quartiers 6. Entretenir le parc de défibrillateurs de la ville : <ul style="list-style-type: none"> - entretien des DAE - tableau de suivi partagé de l'entretien du parc de DAE mis à jour tous les trimestres - mise à jour de la cartographie avec géolocalisation des défibrillateurs de la ville de Metz, accessible sur le site internet de la mairie - enregistrement des DAE dans l'application Géo'DAE, la base nationale de recensement des défibrillateurs - réflexion stratégique sur le déplacement ou l'implantation de nouveaux défibrillateurs : renforcer l'équipement des voitures de la Police municipale en DAE portatif.
	<p>Nouvelles actions</p>
	<ol style="list-style-type: none"> 3. Rendre visible les formations aux premiers secours réalisées dans les écoles élémentaires 5. Soutenir l'AFPR pour l'expérimentation de deux projets :

	- plateforme d'inscription en ligne pour assurer la logistique des inscriptions et paiements en ligne pour les formations de secourisme sur le territoire messin et mosellan - boîtiers connectés pour défibrillateurs 7. Promouvoir auprès de publics cibles la formation Premiers secours en santé mentale (PSSM) : jeunes, bénévoles des associations messines, etc.	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input type="checkbox"/> Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	Entretien du parc de défibrillateurs : entre 10 000 € et 35 000 € par an en fonction de la maintenance nécessaire Achat de nouveaux défibrillateurs Initiation aux Gestes de premiers secours : 230 € par initiation pour 15 personnes Expérimentations AFPR : déploiement des boîtiers connectés
	Financements pressentis	Ville de Metz ARS (PSSM) RLAM (financement boîtiers DAE connectés) Campagne de soutien financier menée par l'AFPR
Déterminants de santé visés	Environnement social : empowerment de la communauté Système de soin : accessibilité, réactivité, efficacité et sécurité	
Politiques publiques concernées		
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation actions CLS	
	Indicateurs de résultats :	
	Evolution du nombre de personne formées aux gestes de premiers secours	
	Méthode d'évaluation envisagée : recensement du nombre de participants aux actions menées, bilan annuel	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 5 : Anticiper l'urgence sanitaire	
Fiche n°33	Gestion de crises sanitaires	
Objectif stratégique	Améliorer la prise en charge de la population en état d'urgence sanitaire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chef de service Protection civile et prévention des risques Chargée de mission Santé
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Partenaires du Plan communal de sauvegarde CCAS CH de Jury CUMP 57 Antenne Lorraine Nord du Centre régional du psycho-traumatisme Partenaires CLSM (instance pluriprofessionnelle, réseau de référents) Professionnels de santé volontaires
	Modalité de suivi	Comptes-rendus de réunion et bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	La crise sanitaire qui a frappé le territoire national a démontré l'enjeu que représente la mobilisation rapide et structurée des différents acteurs de la prise en charge sanitaire en cas d'événement majeur. Afin de répondre à cet enjeu au niveau local, la Ville de Metz organise une coopération avec les acteurs du champ sanitaire afin d'assurer une réponse adaptée en cas d'événement.	
Objectif spécifique	Améliorer la coordination des acteurs du champ sanitaire et la collectivité en matière de prévention et de réponses aux situations d'urgences	
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une réserve sanitaire de la métropole de Metz par le biais de la création d'une association dénommée RéSaMM 2. Créer une complémentarité entre la réserve sanitaire et la refonte du Plan communal de sauvegarde prévue en 2022 3. Prévoir dans le Plan communal de sauvegarde des protocoles d'actions vis-à-vis des différents échelons d'urgence 4. Développer des projets de prévention des situations de crise et d'urgence en santé mentale 5. Améliorer la communication du registre d'aide des personnes âgées et personnes handicapées 6. Renforcer les campagnes d'information sur les vaccinations et la promotion des « gestes barrières » et gestes protecteurs 	
Description	Actions existantes à renforcer	
	5. Améliorer la communication du registre d'aide des personnes âgées et personnes handicapées 6. Renforcer les campagnes d'information sur les vaccinations et la promotion des « gestes barrières » et gestes protecteurs : en cas de fortes chaleurs, période de la grippe saisonnière, etc.	
	Nouvelles actions	
	1. Mettre en place une réserve sanitaire de l'Eurométropole de Metz par le biais de la création d'une association dénommée RéSaMM : fédérer les professionnels	

	<p>de santé volontaires pour venir en renfort et en appui pour des actions de santé publique et plus particulièrement en cas de situation sanitaire exceptionnelle</p> <p>Missions : intégrer le plan de gestion des situations sanitaires exceptionnelles dans toutes ses composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Régulation médicale</u> : venir en renfort des équipes de régulation médicale dans la prise en charge d'appels « stéréotypés » préalablement identifiés (par exemple les appels pour renseignement sur la Covid. • <u>Service des Urgences</u> : venir en renfort des équipes soignantes des Services d'Urgence en tant qu'intermédiaires et/ou médiateurs pour l'accueil des patients et des accompagnateurs lors d'un afflux massif de patients ; • <u>Cellule d'Urgence Médico-Psychologique</u> : venir en renfort de l'équipe de la CUMP 57 pour assurer les fonctions ancillaires à la prise en charge des psycho-traumatismes ; • <u>Centre de dépistage et/ou de vaccination</u> : assurer le fonctionnement sanitaire de structures transitoires dédiées au dépistage (centre de prélèvement par exemple) et/ou à la vaccination, fixes comme mobiles ; • Plateforme téléphonique pour toute crise, Plan Canicule, Plan grand Froid • Campagnes d'information de santé publique pour la population <p>2. Créer une complémentarité entre la réserve sanitaire et la refonte du Plan communal de sauvegarde prévue en 2022</p> <p>3. Prévoir dans le Plan communal de sauvegarde des protocoles d'actions vis-à-vis des différents échelons d'urgence : projet de conventionnement avec les associations agréées de sécurité civile</p> <p>4. Développer des projets de prévention des situations de crise et d'urgence en santé mentale : projets envisagés dans le cadre du Conseil local de santé mentale du territoire messin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renfort de l'Équipe mobile psychiatrie précarité. • Constitution d'un réseau de référents santé mentale dans les structures. • Organisation d'un module de sensibilisation à la prévention et gestion des situations de crise. • Réalisation d'un état des lieux de l'organisation de la prise en charge des situations de crise et d'urgence. • Instance pluriprofessionnelle de réflexion et d'aide pour les personnes en difficulté psychosociale. • Projets en réflexion [idées à confirmer] : pair-aidance, CMP mobile, SAVS, équipe pluriprofessionnelle d'accompagnement et de prévention, numéro d'appel vers un professionnel formé destiné aux personnes malades et aux aidants.
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels

	<input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	A définir selon les projets élaborés
	Financements pressentis	Ville de Metz CCAS CH de Jury
Déterminants de santé visés	Système de soins : réactivité, efficacité et sécurité	
Politiques publiques concernées		
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation actions CLS	
	Indicateurs de résultats :	
	Typologie des projets et partenariats réalisés	
	Méthode d'évaluation envisagée : Bilan annuel	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

Axe 6 :

Agir en faveur de la démographie médicale

Fiche-action n°34 : Attractivité du territoire pour les professionnels de santé

Fiche-action n°35 : Accompagner les projets d'exercice coordonné, l'installation des professionnels de santé et leur cessation d'activité

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 6 : Agir en faveur de la démographie médicale	
Fiche n°34	Attractivité du territoire pour les professionnels de santé	
Objectif stratégique	Améliorer l'offre de soins de proximité pour garantir la continuité des soins sur le territoire	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	Agence Inspire Metz Eurométropole de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Agence Inspire Metz : Directrice de la communication et promotion Eurométropole de Metz : chargé de mission Santé
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Hôpitaux ARS Ordres et URPS des professions médicales et paramédicales Représentants des internes en médecine Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Metz et environs (CPTS) Conseil Régional CD 57 (service santé publique)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>L'étude de l'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (Aguram) sur l'offre de santé du territoire messin et de la métropole, complémentaire au diagnostic local de santé de 2016, fait le constat d'une offre médicale libérale en tension notamment dans la perspective de l'évolution des besoins au regard des ressources dans les 5 à 10 ans à venir.</p> <p>Le territoire présente une densité de médecins généralistes dans la moyenne, mais également une forte baisse du nombre de médecins sur ces 10 dernières années qui interpelle. A Metz, 70% des médecins ont 55 ans et plus (contre 53% en France).</p> <p>Le nombre moyen d'actes par généraliste se situe dans la moyenne mais a fortement augmenté : le nombre d'actes moyen par praticien est passé de 4 377 en 2010 à 5 055 en 2019.</p> <p>La hausse générale de l'activité des généralistes interpelle sur la charge de travail croissante qui leur incombe, quel que soit le lieu d'exercice.</p> <p>En outre, un accroissement des besoins de consultation est à venir liés au vieillissement de la population.</p> <p>Au regard de la densité, des quartiers semblent très nettement moins bien dotés en médecins généralistes : Devant-les-Ponts, Metz-Nord, Vallières et Magny. Certains de ces quartiers sont caractérisés par une forte population âgée. Or le médecin généraliste constitue la porte d'entrée dans le parcours de soin et en cela peut être considéré comme une offre de soin de proximité. Cette problématique d'accès à un médecin généraliste se pose également pour les communes rurales, notamment les communes au Nord-Ouest de l'Eurométropole de Metz.</p>	

	<p>A noter également que l'offre de santé des médecins spécialistes répond à une patientèle qui dépasse largement les limites administratives de la métropole où ils sont concentrés. Ce qui amène à relativiser leur densité.</p> <p>Par ailleurs, pour certaines professions paramédicales (masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers) on observe une forte concentration des actes chez les personnes de plus de 60 ans, ce qui laisse entrevoir un impact important et des besoins croissants à l'avenir, engendrés par le vieillissement de la population.</p> <p>Enfin, on observe une aspiration croissante des médecins à mieux équilibrer vie privée et vie professionnelle et la volonté de s'appuyer sur un exercice coordonné.</p>
Objectifs spécifiques	Améliorer la lisibilité et visibilité des services existants pour l'exercice des professionnels de santé
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une stratégie de communication pour accroître l'attractivité du territoire messin en direction des étudiants en médecine 2. Mettre en place une stratégie de communication pour accroître l'attractivité du territoire messin en direction des professionnels de santé 3. Accompagner l'universitarisation du CHR de Metz-Thionville 4. Maintenir le service d'urgence et la maison médicale de garde de Legouest pour assurer la permanence des soins sur le territoire messin 5. Décliner la feuille de route télémédecine de la région Grand Est sur le territoire de l'Eurométropole de Metz
Description	<p>Actions existantes à renforcer</p> <p>4. Maintenir le service d'urgence et la maison médicale de garde de Legouest pour assurer la permanence des soins sur le territoire messin : continuer le plaidoyer pour le projet médical de l'HIA Legouest intégré dans la réponse aux besoins du territoire</p>
	<p>Nouvelles actions</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une stratégie de communication pour accroître l'attractivité du territoire messin en direction des étudiants en médecine : <ul style="list-style-type: none"> - valoriser l'offre de formation sur le territoire messin - réaliser un guide de la métropole adapté à leurs besoins - proposer une découverte de la ville aux internes en médecine 2. Mettre en place une stratégie de communication pour accroître l'attractivité du territoire messin en direction des professionnels de santé : <ul style="list-style-type: none"> - valoriser l'offre de santé et l'offre médico-sociale du territoire - réaliser une communication pour guider leur installation sur le territoire : faire connaître le guide et les aides à l'installation en lien avec le zonage « médecins » - proposer une découverte de la ville aux nouveaux professionnels de santé 3. Accompagner l'universitarisation du CHR de Metz-Thionville : <ul style="list-style-type: none"> - Développer et diversifier les terrains de stage d'accueil des internes - Encourager et recenser les professionnels habilités à l'encadrement de stages 5. Décliner la feuille de route télémédecine de la région Grand Est sur le territoire de la métropole : à réaliser avec l'appui de la structure régionale d'e-santé Pulsy et de la CPTS <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic télémédecine sur le territoire - Accompagner l'élaboration de projets télémédecine

	- Evaluer l'usage de la télémédecine sur le territoire de l'Eurométropole de Metz : mettre en place une équipe projet avec les partenaires pour définir les objectifs de cette évaluation et sa méthodologie	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	Eurométropole de Metz Ville de Metz Conseil Départemental 57
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Conditions de travail des professionnels de santé Mode de vie : Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) Système de soins : Accessibilité et globalité	
Politiques publiques concernées	Plan Régional de Santé et plus spécifiquement le Schéma Régional d'Organisation des Soins	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation CLS	
	Indicateurs de résultats :	
	Nombre et nature des projets permettant de renforcer l'attractivité du territoire en direction des professionnels de santé	
	Méthode d'évaluation envisagée : bilan annuel	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (professionnels de santé)		

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 6 : Agir en faveur de la démographie médicale	
Fiche n°35	Accompagner les projets d'exercice coordonné, l'installation des professionnels de santé et leur cessation d'activité	
Objectif stratégique	Améliorer l'offre de soins de proximité pour garantir la continuité des soins sur le territoire	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	ARS Grand Est Conseil Régional Grand Est Eurométropole de Metz Ville de Metz CPAM de Moselle Agence Inspire Metz
	Pilotes de la fiche-action	DT57 ARS : Chargée de mission Région : Chargée de mission Santé Ville et Eurométropole de Metz : Chargée de mission Santé CPAM : Service AOS prévention Agence Inspire Metz : Direction pôle développement et direction de la communication
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Ordres et URPS des professions médicales et paramédicales CPTS de Metz et environs FEMAGE CD 57 (service santé publique)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>L'accès à la santé et aux soins de premier recours dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est un enjeu majeur en matière d'aménagement du territoire et de lutte contre les inégalités de santé pour les prochaines années.</p> <p>A Metz, l'effectif de médecins généralistes libéraux est favorable au regard de la situation nationale. Néanmoins, la moyenne d'âge des médecins généralistes installés sur le territoire est plus élevée et leur répartition géographique diffère selon les quartiers. Le groupe de travail "Accès aux soins" du CLS, a également fait le constat de la difficulté du public rencontré d'accéder à un médecin traitant sur le territoire.</p> <p>L'Observatoire Régional de la Santé Grand Est a élaboré un bulletin d'information « La santé en milieu urbain, des inégalités de santé particulièrement marquées » (octobre 2018). Celui-ci fait état d'une mortalité prématurée élevée dans la plupart des grandes villes du Grand Est (et davantage marquée dans les quartiers les plus populaires), avec un moins bon état de santé dans les villes centre et leur proche banlieue qu'en espace périurbain. Globalement, l'ORS observe une consommation de soins libéraux (médecine générale et autres spécialités) plus importante dans les QPV que dans l'ensemble de la région. C'est en particulier le cas pour la médecine générale (+27%), la cardiologie (+49%) et la radiologie (+53%). A l'opposé, pour certaines spécialités (psychiatrie, ophtalmologie et pédiatrie), le niveau de recours des quartiers prioritaires est légèrement plus faible qu'au regard de l'ensemble de la région (de -4 à -5%).</p> <p>Face à ce constat, le développement de structures d'exercice coordonné (maisons, pôles de santé pluri-professionnels ou encore centres de santé polyvalents)</p>	

	<p>contribue à améliorer l'accès aux soins et permet de mettre en place des actions de prévention. En effet ces structures se caractérisent par une continuité des soins (large amplitude d'ouverture de 8H à 20H), une coordination entre professionnels de santé formalisée dans un projet de santé, et un système d'information permettant le partage des données concernant les patients, entre professions de santé différentes. Ces modes d'exercice renforcent enfin l'attractivité de la médecine générale pour les jeunes diplômés.</p>	
Objectifs spécifiques	<p>Améliorer la lisibilité et visibilité des services existants pour l'exercice des professionnels de santé</p>	
Objectifs opérationnels	<p>1. Mener une veille active partenariale sur le territoire pour identifier les potentiels porteurs de projet 2. Renforcer les connaissances des professionnels de santé sur les mesures développées pour l'exercice coordonné, leur installation et cessation d'activité 3. Accompagner les professionnels de santé dans leur démarche d'installation sur le territoire et dans la mise en œuvre de leur projet médical coordonné</p>	
Description	<p>Actions existantes à renforcer</p> <p>1. Mener une veille active partenariale sur le territoire pour identifier les potentiels porteurs de projet : - Formaliser le rôle de chaque partenaire - Comité technique avant instruction des projets : FEMAGE, DT-57 ARS, Région, CPAM</p> <p>2. Renforcer les connaissances des professionnels de santé sur les mesures développées pour l'exercice coordonné, leur installation et cessation d'activité : - Communiquer sur le site internet « Portail d'accompagnement des professionnels de santé Grand Est » - Mise à disposition du guide CPAM, du guide des aides à l'installation en lien avec le zonage « médecin »</p> <p>3. Accompagner les professionnels de santé dans leur démarche d'installation sur le territoire et dans la mise en œuvre de leur projet médical coordonné : - La Ville pourra orienter les professionnels de santé vers la personne ressource de la DT57 de l'ARS - La Ville et la métropole pourront aider au montage du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Participation au diagnostic préalable : mise à disposition de données • Soutien à l'élaboration du projet de santé (projet médical et professionnel) • Soutien à la recherche de locaux et de co-investisseurs et de subvention </p>	
	<p>Nouvelles actions</p>	
Durée action	<p><input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle</p>	
Territoire d'intervention	<p><input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville</p>	
Public visé	<p><input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)</p>	<p><input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...</p>
Financements	<p>Budget prévisionnel</p>	

	Financements pressentis	ARS Grand Est : fonctionnement Conseil Régional Grand Est : investissement Etat : investissement CPAM : fonctionnement
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Conditions de travail des professionnels de santé Mode de vie : Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) Système de soins : Accessibilité et globalité	
Politiques publiques concernées	Loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" du 21 juillet 2009 et la circulaire interministérielle du 27 juillet 2010. Plan Régional de Santé et plus spécifiquement le Schéma Régional d'Organisation des Soins	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre et typologie des professionnels ayant été accompagnés par les pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise œuvre du projet de MPS et nature de l'accompagnement Nombre et nature des projets permettant de renforcer la coordination/partenariat entre professionnels mis en place à la suite de l'accompagnement	
	Méthode d'évaluation envisagée : ...	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	

Annexe 2
Grille des critères qualité des actions
intégrables au CLS 2022-2026

Grille de critères qualité des actions intégrables au CLS

Objectif : Permettre de sélectionner les actions apportant une réelle plus-value au CLS.

Enjeux :

- Avoir une démarche harmonisée, cohérente et transparente de sélection des actions au niveau du comité de pilotage du CLS.
- Le CLS est un dispositif souple : il y a possibilité de proposer et d'intégrer de nouvelles actions en cohérence avec les objectifs du CLS et une fois les critères qualité atteints.

Critères qualité des actions CLS :

1. L'action s'inscrit dans une approche globale et positive de la santé.
2. L'action répond à au moins un des objectifs spécifiques du CLS.
3. L'action répond à un besoin identifié sur le territoire ou un besoin émergent.
4. L'action s'inscrit dans les principes d'intervention en promotion de la santé :
 - Une attention est portée à la réduction des inégalités sociales de santé
 - L'action prend en compte les environnements et conditions de vie des publics ciblés
 - L'action promeut l'implication et la participation des populations ciblées dans le cadre d'une approche de santé communautaire
 - L'action favorise l'empowerment individuel ou collectif par l'éducation pour la santé (renforcement de l'estime de soi et développement de ses compétences)
 - L'action fait preuve d'une réflexion éthique (qui se prémunit d'une approche culpabilisante et stigmatisante des publics)
5. L'action repose sur les étapes-clés de la méthodologie de projet :
 - Un diagnostic partagé et des objectifs formulés de manière précise (ce qui est attendu et ce qui doit être fait)
 - La qualification de l'équipe en charge de l'action
 - Une évaluation intégrée au projet dès sa conception
 - Une communication interne et externe adéquate
6. L'action est multi-partenariale et s'inscrit dans une démarche d'élaboration concertée entre porteurs et partenaires.

Quelques repères :

1. L'approche globale et positive de la santé

« La santé, c'est la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu et s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme un but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques ». OMS, Charte d'Ottawa, 1986.

2. Critères éthiques d'intervention en Prévention et Promotion de la Santé

L'éthique en santé publique repose sur 4 grands principes :

- **L'autonomie** : Toute action portant sur le vivant doit respecter le principe d'autonomie et développer l'autonomie des personnes individuelles et des groupes, leur liberté à choisir, leur pouvoir, leur responsabilité.
- **La bienfaisance** : Il s'agit d'être sûr que l'intervention que l'on va mener va faire "du bien".
- **La non malfaisance** : Il s'agit d'être sûr que l'intervention ne va pas nuire, ne pas faire de mal.
- **L'équité et la justice sociale** : Une intervention est juste si tout le monde peut en profiter et équitable si tout le monde peut arriver au même but. Elle contribue à réduire les inégalités et à donner plus de chances aux plus démunis.

Annexe 3
Convention constitutive du CLSM du
territoire eurométropolitain



CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DE L'EUROMETROPOLE DE METZ SUR
LA PERIODE 2022 – 2026

Conclue entre :

Le Centre Hospitalier (CH) de Jury, Route d'Ars-Laquenexy - BP 75088 – 57073 JURY LES METZ, représenté par son Directeur, M. Olivier ASTIER,

Et

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est Grand Est, 3 Boulevard Joffre – C.S. 80071 - 54036 NANCY CEDEX, représentée par sa Directrice Générale, Mme Virginie CAYRE,

Et

L'Eurométropole de Metz, 1 Place du Parlement de Metz, CS 30 353, 57011 METZ cedex 1, représentée par son Président, M. François GROSDIDIER.

Vu la Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 notamment l'article 69 consacrant le dispositif de Conseil local de santé mentale (CLSM),

Vu l'instruction interministérielle DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville,

Vu l'instruction interministérielle SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi 2016-41 de modernisation de notre système de santé qui prévoit d'associer le Conseil Territorial de Santé au suivi des actions du Contrat local de santé (CLS) et CLSM,

Considérant les recommandations pour l'élaboration d'un Conseil local de santé mentale (CLSM) du Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) avec la participation de l'Association Élus Santé Publique et Territoire (ESPT),

Considérant la démarche de Contrat Local de Santé sur le territoire de l'Eurométropole de Metz et l'importance d'adopter une approche globale et positive de la santé intégrant la santé mentale,

Considérant les engagements de l'ARS Grand Est dans le cadre du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Metz,

Considérant les travaux d'élaboration du projet territorial de santé mentale (PTSM) de Moselle et du contenu de la feuille de route qui priorise le développement des CLSM,

Considérant les participants de l'atelier psychiatrie et santé mentale de la concertation Ségur de la santé du 7 octobre 2021 qui ont cité le CLSM comme un modèle nécessaire pour mieux articuler les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Le CLSM est l'instance de concertation et de coordination entre les élus locaux de l'Eurométropole de Metz et les acteurs travaillant dans le champ de la santé mentale (dont ceux exerçant les missions de psychiatrie de secteur, les acteurs du secteur social et médico-social, les équipes de soins primaires et les communautés professionnelles de santé, ...). Le dispositif intègre les habitants, les associations d'usagers, les usagers eux-mêmes lorsque cela est possible, les associations d'aidants, l'ARS et le préfet de la Moselle.

Ces acteurs se réunissent en vue d'appliquer les politiques nationales de santé mentale, de définir, mettre en œuvre et suivre, en commun, des politiques locales et des actions pour améliorer la santé mentale, et de rapprocher l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale afin notamment de clarifier et mieux coordonner les actions de chacun.

Le CH de Jury, l'ARS Grand Est, et la Ville de Metz travaillent depuis 2017 à la mise en œuvre du CLSM, en bonne articulation avec le CLS de Metz dans le cadre d'une approche globale de la santé. Le CLSM du territoire messin est le premier CLSM constitué dans le Département de la Moselle. En quatre ans, les acteurs locaux ont participé et bénéficié des actions développées dans le cadre du CLSM. En particulier dans les domaines de la coordination et de l'interconnaissance, de l'information et la sensibilisation en santé mentale et du logement.

Les acteurs impliqués dans le CLSM souhaitent poursuivre la dynamique engagée autour de cinq nouvelles thématiques développées sur la période 2021 à 2025 (enfance et parentalité, jeunes et santé mentale, emploi et formation, culture et loisirs et précarité et santé mentale). La réflexion menée avec les partenaires impliqués dans le CLSM a permis d'identifier des actions retenues qui structurent l'axe stratégique santé mentale du CLS de l'Eurométropole de Metz.

Article 1 : Objet

La présente convention constitue l'acte d'engagement entre le CH de Jury, l'ARS Grand Est et l'Eurométropole de Metz pour soutenir les actions mises en œuvre dans le cadre du CLSM.

Article 2 : Objectifs

Il est attendu d'un CLSM qu'il suive comme ligne directrice la prévention en santé mentale et le développement de l'autonomie des personnes et qu'il travaille spécifiquement sur la santé mentale des adolescents et des jeunes afin de permettre une prise en charge la plus précoce possible.

Les actions du Conseil local de santé mentale ont pour objectifs :

- Développer la concertation et la coordination entre les acteurs locaux dans le champ de la santé mentale en animant les instances du CLSM, en favorisant l'interconnaissance entre les acteurs locaux et en développant des outils de coordination.

- Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de fragilité psychosociale les plus éloignées des dispositifs d'aide et de soins en santé mentale en développant le partenariat entre l'Équipe mobile psychiatrie précarité du CH de Jury et les acteurs intervenant auprès des publics en situation de précarité, en renforçant les compétences des travailleurs sociaux pour prévenir et gérer les situations de crise et en mettant en place une instance pluriprofessionnelle de réflexion et d'aide aux personnes en difficulté psychosociale.
- Faire évoluer favorablement les représentations sur la santé mentale du grand public en réalisant des actions d'information et de sensibilisation auprès des acteurs de l'emploi et de la formation, de la culture et des loisirs et du logement, et des habitants dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale.
- Améliorer le repérage et l'accès aux soins des jeunes en souffrance psychique en favorisant le partenariat entre la Maison des adolescents de Moselle et les acteurs intervenant auprès des jeunes, en développant les connaissances en santé mentale des professionnels et en faisant connaître les dispositifs de prévention du mal-être,
- Améliorer l'accompagnement des enfants en souffrance psychique en développant le partenariat entre le Centre psychothérapeutique Winnicott et les acteurs intervenant dans le champ de l'enfance et en améliorant le soutien et la prise en charge en santé mentale des enfants dans le cadre du projet Cité éducative de la Ville de Metz.

Article 3 : Fonctionnement

Le CLSM est articulé autour de deux principales instances : l'assemblée plénière et le comité de pilotage. Elles sont toutes deux présidées par le président de l'Eurométropole de Metz ou son représentant. Le coordonnateur du CLSM prépare et anime ces instances en lien avec le directeur du CH de Jury, le délégué territorial de Moselle de l'ARS et le président de l'Eurométropole de Metz.

L'**assemblée plénière** réunit tous les partenaires du territoire (élus, ARS, équipes de psychiatrie, représentant des habitants, des aidants, des usagers, professionnels concernés par la santé mentale et la médecine de ville), à qui elle offre un lieu d'information, d'échange et de concertation. Présidée par le président de l'Eurométropole de Metz ou l'un de ses représentants, elle se réunit au minimum une fois par an.

Le **comité de pilotage** est l'instance stratégique et décisionnaire qui définit les missions et orientations du CLSM ainsi que ses règles éthiques et de confidentialité : il définit ainsi les modes opératoires en vue de la réalisation des actions. Le comité de pilotage réunit le CH de Jury qui porte le CLSM, les deux principaux partenaires qui soutiennent sa mise en œuvre et les représentants des usagers (Groupes d'entraide mutuelle Camille Claudel et l'Albatros) et des aidants (Unafam). Présidé par le président de l'Eurométropole de Metz ou l'un de ses représentants, le comité de pilotage se réunit une fois par an.

La **fonction de coordination** est assurée par le CH Jury. La mise en œuvre du CLSM est confiée à un coordonnateur qui appuie le directeur du CH de Jury et le président de l'Eurométropole de Metz. Le coordonnateur pilote le CLSM en étroite collaboration avec le Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz et la Délégation territoriale en Moselle de l'ARS Grand Est. Il a pour principale mission l'animation, la réunion et la sensibilisation du collectif d'acteurs, l'appui aux instances de gouvernance du CLSM, l'information et la communication au sein des réseaux d'acteurs locaux et la restitution aux instances du CLSM, à ses partenaires et à l'ARS de l'évaluation des actions mises en œuvre.

Le coordonnateur prend appui sur des **groupes de travail** constitués en fonction des thématiques et des actions, et composés des acteurs locaux volontaires (professionnels de santé, sociaux et médico-

sociaux, représentant des usagers et des aidants, et habitants). Un partage d'information est assuré vers les groupes de travail du CLS et réciproquement.

Article 4 : Champ d'action

Le CLSM a vocation à traiter des divers sujets de santé mentale et notamment la stigmatisation des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques, l'accès et la continuité des soins, l'insertion sociale, et la participation des aidants, des usagers et des habitants.

Le CLSM est structuré autour de trois axes :

1. L'Inclusion dans la cité.
2. La coordination entre les acteurs.
3. La fluidification des parcours de santé mentale.

Trois principaux enjeux sont identifiés :

- L'amélioration du repérage et de l'accès aux soins des enfants et des jeunes en souffrance psychique.
- La nécessité de faire évoluer favorablement les représentations sur la santé mentale du grand public.
- Le développement de la coordination et des partenariats entre les professionnels intervenants auprès des personnes en situation de fragilité psychosociale.

Comme indiqué en préambule cinq nouvelles thématiques seront traitées : enfance et parentalité, jeunes et santé mentale, emploi et formation, culture et loisirs et précarité et santé mentale.

Une attention sera portée tout au long de la mise en œuvre du CLSM pour enrichir et maintenir à jour la connaissance locale dans le champ de la santé mentale.

Les fiches actions de l'axe santé mentale du CLS annexées à la convention détaillent la réalisation des projets.

Article 5 : Périmètre

Le périmètre d'intervention du CLSM est celui du territoire de l'Eurométropole de Metz, avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers en veille active, les communes rurales et les communes de la couronne périurbaine.

Article 6 : Évaluation

Le CLSM fera l'objet d'une évaluation en termes de processus global et d'actions avec des points d'étapes annuels et un rapport final au terme de la convention. Ces documents sont restitués au comité de pilotage puis à l'assemblée plénière.

Les points d'étapes annuels auront notamment vocation à permettre au comité de pilotage de mesurer les avancées des groupes projets.

Article 7 : Date d'effet, durée et modification

La présente convention est signée pour une durée de cinq ans en cohérence avec le CLS de l'Eurométropole de Metz, renouvelable par reconduction expresse à la demande de l'une ou l'autre des parties. Trois mois au plus tard avant son expiration, et sur la base des éléments d'évaluation précités à l'article 7, les contractants font connaître leur décision de reconduire ou non la convention et procèdent aux formalités afférentes.

Toute modification des modalités de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention est annexée au CLS de l'Eurométropole de Metz et fait l'objet d'une transmission aux instances du contrat de ville de l'Eurométropole de Metz.

Elle entre en vigueur à compter de la date de signature officielle par la dernière des parties.

L'une ou l'autre des parties signataires peut dénoncer la présente convention par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception aux autres membres, avec un préavis de un mois.

Fait à Metz en 3 exemplaires originaux, le XX mois 2022

Le Directeur du Centre
Hospitalier de Jury

Olivier ASTIER

Le Président de l'Eurométropole
de Metz

François GROSDIDIER

La Directrice générale de l'ARS
Grand Est

Virginie CAYRE

Annexe 4

Cartographie de l'Eurométropole de Metz

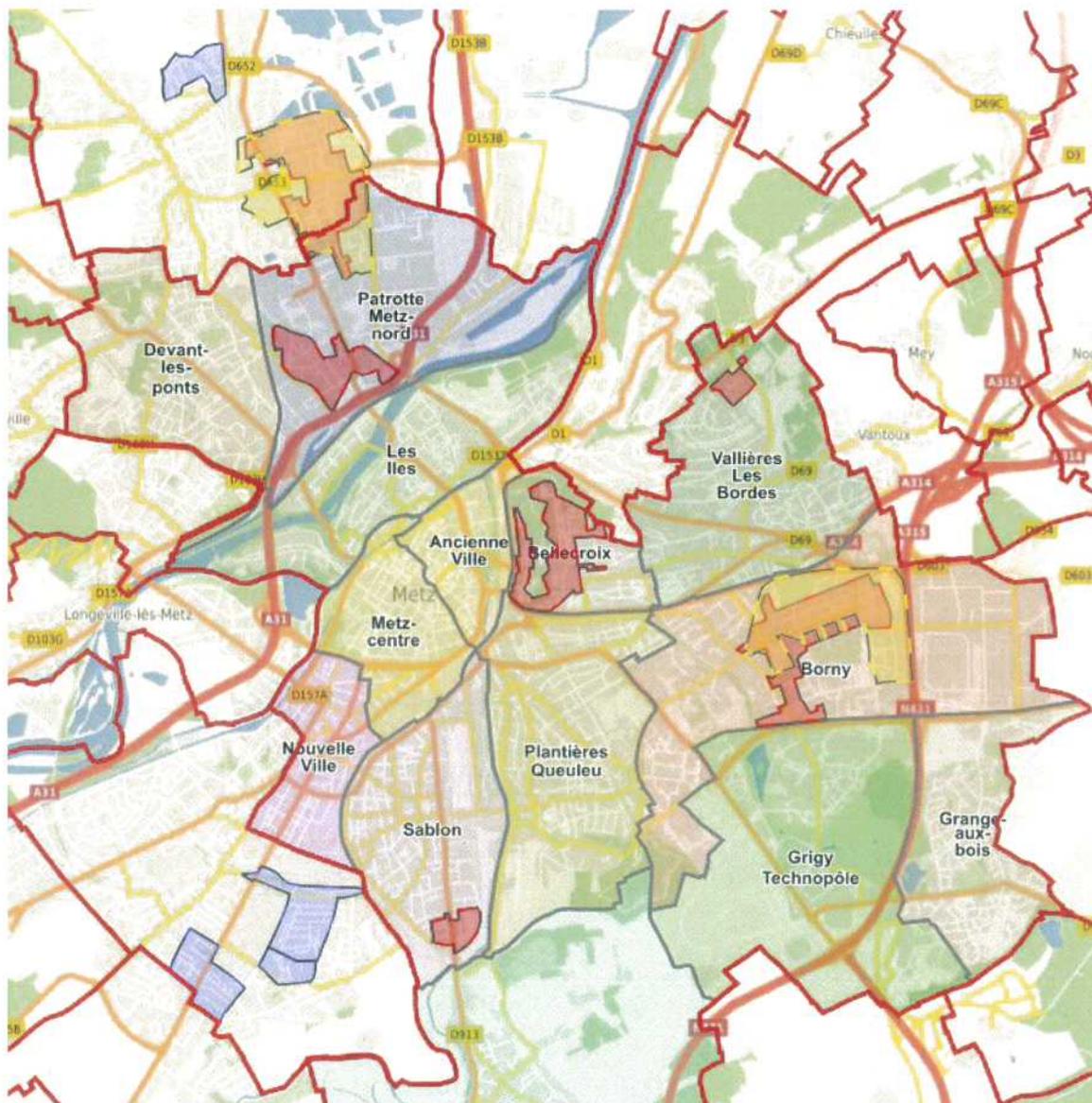
Périmètre d'étude



Source : Diagnostic local de santé de Metz, Juin 2016, ORSAS-Lorraine

Annexe 5

Cartographie des quartiers prioritaires et en surveillance de l'Eurométropole de Metz



Source : Système Information Géographique de l'Eurométropole de Metz

Légende :

- Quartier prioritaire (décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014)
- Quartier de veille active

Annexe 6
Etude AGURAM : L'offre de santé du
territoire messin

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
ARNOLD	Patricia	Metz		Pour
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Excusé et donne pouvoir à Henri HASSER <i>ne vote pas le point 6</i>	Pour sauf point 6
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
BOHR	Timothée	Metz		Pour
BORI	Danielle	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
BOUVET	Xavier	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
BURHAN	Ferit	Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz		Pour
CHOUIKHA	Erfane	Woippy		Pour
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	Excusée et donne pouvoir à François GROSDIDIER	Pour sauf point 7
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DALMARD	Muriel	suppléante Ars-sur-Moselle		Pour
DAP	Laurent	Metz		Pour
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		Pour
DEFAUX	Daniel	Piappeville	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour
DORR	Antoine	Vantoux		Pour
DUMONT	Michel	Féy	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
DUVAL	Bertrand	La Maxe	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf point 6 et 7
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour
GREGOIRE	Aude	Montigny-lès-Metz		Pour
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz	<i>a reçu le pouvoir de Arielle SCHWARTZBERG</i>	Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy	Absent	
GROLET	Françoise	Metz		Contre points 14, 30, 32 - abstention points 2 et 12 pour les autres points
GROSDIDIER	François	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
GUERMITI	Hanifa	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	<i>a reçu le pouvoir de Jean BAUCHEZ</i>	Pour
HENRION	François	Augny	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
HORY	Thierry	Marly	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville	Excusée et donne pouvoir à Claude VALENTIN	Pour
HUSSON	Julien	Metz		Pour
JACOB-VARLET	Odile	Marly	<i>ne vote pas le point 6 excusée point 6</i>	Pour sauf point 6
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KREMER	Véronique	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusée points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
KURTZMANN	Walter	Peltre	<i>ne vote pas les points 16 et 25 excusé points 16 et 25</i>	Point 14 abstention pour les autres points sauf points 16 et 25
LALOUX	Grégoire	Metz		Contre points 14, 30 - abstention points 2, 12 et 29 pour les autres points
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine	Metz		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
				sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
LOGIN	Frédérique	Amanvillers	<i>ne vote pas le point 7 excusée point 7</i>	Pour sauf point 7
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour
LUCAS	Eric	Metz		Pour
LUX	Isabelle	Metz		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MARCHETTI	Denis	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
MARX	Sébastien	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MOLE-TERVER	Laurence	Metz		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles	Excusé et donne pouvoir à Michel DUMONT <i>ne vote pas le point 6 ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz		Pour
NICOLAS	Martine	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		Pour
NIEL	Hervé	Metz	Absent	
NOWICKI	Christian	Marly		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
PIERRET	Alain	Woippy	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
REISS	Guy	Metz		Pour
ROQUES	Jérémy	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
ROUX	Sylvie	Mey	Excusée et représentée par son suppléant François HARMAND	Pour
SCHLOSSER	Pauline	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz		Pour
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz	Excusée et donne pouvoir à Christiane GREINER	Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury	Excusé et donne pouvoir à Dominique STREBLY	Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
				sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny	<i>ne vote pas le point 7 excusée point 7</i>	Pour sauf point 7
STAUDT	Bernard	Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
STEMART	Anne	Metz		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy	<i>a reçu le pouvoir de Stanislas SMIAROWSKI</i>	Pour
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
TAFFNER	Blaise	Metz		Pour
TAHRI	Bouabdellah	Metz	Excusé	
THIL	Patrick	Metz		Pour
TOCHET	Nicolas	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
TORLOTING	Michel	Gravelotte	Excusé <i>ne vote pas le point 7</i>	
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly	<i>a reçu le pouvoir de Armelle HUET</i>	Pour
VERRONNEAU	Marina	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
VIALLAT	Isabelle	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
VICK	Julien	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

Résumé de l'acte

057-200039865-20211213-2021-12-DC12-DE

Numéro de l'acte : 2021-12-DC12
Date de décision : lundi 13 décembre 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Contrat local de santé du territoire de Metz Métropole
Classification : 8.2 - Aide sociale
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 16/12/2021
Numéro AR : 057-200039865-20211213-2021-12-DC12-DE
Document principal : 99_DE-12.pdf

Pièces jointes :

99_DE-ELUS CONSEIL votes 13-12-2021.pdf

Historique :

15/12/21 15:55	En cours de création	
15/12/21 15:56	En préparation	Catherine DELLES
16/12/21 12:30	Reçu	Catherine DELLES
16/12/21 12:31	En cours de transmission	
16/12/21 12:31	Transmis en Préfecture	
16/12/21 12:36	Accusé de réception reçu	